

Le guichet virtuel POCAMA, unique voie pour les organisateurs de manifestations

Dès ce 15 septembre 2011, le site Internet <http://www.vd.ch/manifestation> est le point de passage obligé pour tous les organisateurs de manifestations. A ce portail ils trouvent des informations pratiques et légales, des conseils et des liens utiles pour organiser une manifestation. Mais surtout ils accèdent au formulaire numérisé d'une quinzaine de pages appelé à servir de sésame pour toute fête supposant une autorisation communale et/ou cantonale.

POCAMA - pour portail cantonal des manifestations - a été conçu pour aider les organisateurs de fêtes et les communes à se retrouver dans le labyrinthe des informations existant aujourd'hui. Tous les éléments concernant la mise sur pied d'un rendez-vous festif y sont réunis. Comme clé des opérations, les usagers (communes et organisateurs) ont accès à cette adresse au formulaire numérisé sur lequel doivent être saisis en ligne les éléments concernant la manifestation. Il est possible, à tout moment, d'interrompre puis de reprendre les opérations. Le document comprend une quinzaine de pages. Sont à y mentionner, des informations basiques, telles que lieux et noms des initiants, aux indications plus pointues à propos de la sécurité, de la gestion des accès ou des déchets et des impacts sur l'environnement. Pour une manifestation simple il faut entre 20 et 30 minutes pour le remplir. Ce formulaire guide pas à pas l'organisateur dans la constitution de son dossier. Une fois complété, il est envoyé à la commune pour traitement.

Les communes (Municipalités) restent les premières compétentes pour autoriser les fêtes. Avec POCAMA elles peuvent suivre chaque demande dans son parcours au sein des Services concernés de l'administration cantonale. Le Bureau des manifestations de la Police cantonale centralise les dossiers et suit leur évolution. Chaque année le canton voit se dérouler plus de 11'000 événements supposant la mise en place de ce type de dossier, dont 6'000 sur territoire lausannois.

Outre la simplification des procédures et leur uniformisation, le guichet POCAMA donne accès à des messages de prévention et d'aide aux organisateurs. Une synthèse des autorisations cantonales sera envoyée à la commune. Une facturation unique sera communiquée à l'organisateur pour les émoluments perçus par les différents Services cantonaux appelés à statuer sur les demandes.

Lausanne, le 15 septembre 2011

Renseignements:

Police cantonale vaudoise

Pierre-Olivier Gaudard, chef de la Division prévention de la criminalité

Renseignements : 021 644 80 27 ou 079 448 52 09